

TOUSSIEU

TARIFS

**Année scolaire
2024/2025**

Garderie périscolaire

Etude surveillée

**Accueil collectif de
mineurs
(centre de loisirs)**



DÉCISION MUNICIPALE N°2024-09

Le Maire de TOUSSIEU,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.2122-22 et L.2122-23,

VU la délibération n° 2022-041 du Conseil Municipal du 4 juillet 2022 relative aux pouvoirs délégués à Monsieur le Maire en application des articles L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Article 1, alinéa 2° « De fixer, dans la limite de 10 000€ par acte et par an, les tarifs des droits de voirie, de stationnement, de dépôt temporaire sur les voies et autres lieux publics et, d'une manière générale, des droits prévus au profit de la commune qui n'ont pas un caractère fiscal, ces droits et tarifs pouvant, le cas échéant, faire l'objet de modulations résultant de l'utilisation de procédures dématérialisées ; »

CONSIDERANT qu'il convient de fixer les tarifs applicables aux services périscolaires et extra scolaire pour l'année scolaire 2024/2025

DECIDE

A compter du 2 septembre 2024 de fixer les tarifs suivants :

- *Droit d'entrée* au service activités périscolaires: 10 €
Ce droit d'entrée sera exigible au 1^{er} jour de fonctionnement du service et restera valable sur la durée de validité du service (cycle maximal de septembre à août ou minimal de la date d'ouverture en cours d'année à août)

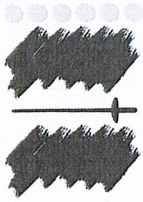
Garderies périscolaires

	Garderie du matin	
	Résidents	Extérieurs
QF < ou égal à 400	2,70 €	3,10 €
QF entre 401 et 800	2,90 €	4,20 €
QF > 800	3,00 €	4,70 €

	Garderie du soir	
	Résidents	Extérieurs
QF < ou égal à 400	3,90 €	4,50 €
QF entre 401 et 800	4,10 €	4,70 €
QF > 800	4,30 €	5,20 €

Etudes surveillées

	Etudes surveillées	
	Résidents	Extérieurs
Lundi – mardi – jeudi – vendredi 16h30 - 17h30	2,50 €	3,50 €
Lundi – mardi – jeudi 16h30 - 18h00	3,00 €	4,00 €



TOUSSIEU



Accueil collectif de mineurs (centre de loisirs)

	VACANCES SCOLAIRES			
	Tarif journée			
	Résidents	Extérieurs	PAI	
Résidents			PAI Extérieurs	
QF < ou égal à 400	10,40 €	20.10 €	8.70 €	16,30 €
QF entre 401 ET 800	14,90 €	21.20 €	12,20 €	17,40 €
QF > 800	18,00 €	22.20 €	15,30 €	18,40 €

	MERCREDI JOURNEE			
	Résidents	Extérieurs	PAI Résidents	PAI Extérieurs
QF < ou égal 400	10,40 €	20,10 €	8,70 €	16,30 €
QF entre 401 ET 800	14,90 €	21,20 €	12,20 €	17,40 €
QF > 800	18,00 €	22,20 €	15,30 €	18,40 €

	MERCREDI MATIN			
	Résidents	Extérieurs	PAI Résidents	PAI Extérieurs
QF < ou égal à 400	8,30 €	17,00 €	6,60 €	13,20 €
QF entre 401 ET 800	12,80 €	18,00 €	10,10 €	14,20 €
QF > 800	15,90 €	19,10 €	13.20 €	15,30 €

FAIT A TOUSSIEU, le 30 avril 2024

Le Maire,

Paul VIDAL

